

AIRES PROTÉGÉES

Nosivolo : un financement d'urgence pour préserver le noyau dur des orpailleurs

GOUVERNANCE

La Due Diligence, passage obligatoire pour les nouvelles aires protégées à financer

PARTENARIAT

Coordination des actions de la FAPBM avec les priorités pays, énoncées par le MEDD

Un outil de gestion de feux mis en place par le MEDD

La FAPBM au Salon RSE&IDD



AIRES PROTÉGÉES

Nosivolo : un financement d'urgence pour préserver le noyau dur des orpailleurs



© CEMES - Nosivolo

En 2020, la nouvelle aire protégée (NAP) de Nosivolo a bénéficié d'un Fonds d'Intervention Spéciale (FIS) afin d'éviter un défrichage massif par des orpailleurs, menaçant d'atteindre le noyau dur. M. Ramahefasoa Bellarmin, responsable de projet au sein du Cercle d'Etude Multidisciplinaire sur l'Environnement et la Santé (CEMES), gestionnaire de l'aire protégée, répond à nos questions.

Q : Pour commencer, pouvez-vous présenter l'aire protégée de Nosivolo ?

R : Située à l'Est de Madagascar, la NAP de Nosivolo est constituée d'un système de rivières, dont la principale se nomme Nosivolo. Zone de conservation aquatique, la NAP abrite 19 espèces endémiques de poissons. Des forêts galeries distinguent la partie terrestre.

Nosivolo irrigue les cultures et approvisionne en eau potable les localités entre Marolambo et Mahanoro. Ses affluents fournissent aussi des ressources aquatiques pour la pêche locale.

Q : Pouvez-vous en dire plus sur les raisons qui vous ont amené à demander un FIS ?

R : En 2020, des activités d'orpaillage illicites se sont avérées à proximité du noyau dur. Par la perturbation de la transparence des eaux, ces activités ont bouleversé la ponte des poissons et augmenté le risque d'ensablement des rivières. Le bien-être des communautés environnantes étant dès lors menacé, il a été urgent d'organiser une intervention de brigade mixte.

Pendant de précédentes rencontres avec des collègues de la conservation, nous avons entendu parler d'un

mécanisme de financement d'urgence de la FAPBM. Un témoignage du gestionnaire de la NAP de Bongolava à la radio nous a décidés à soumettre une demande à ce moment-là.

Q : Quelles démarches avez-vous suivies ?

R : Nous avons pris contact avec la Fondation, puis elle nous a envoyé les canevas que nous avons remplis et envoyés. Le tout a été fait par téléphone et mail. Cela a été vraiment rapide, moins de 2 semaines. La Fondation a été réactive face à la situation d'urgence, sans tenir compte du fait que cela fut le premier financement duquel nous avons soumis une demande.

Nous avons demandé 19 658 000 MGA (5 000 USD), pour l'organisation de patrouille de Brigade mixte de Contrôle, la redynamisation et sécurisation des 94 villageoises de conservation, co-gestionnaire de l'aire protégée. Nous avons intégralement obtenu le financement demandé.

Q : Quel est l'état actuel de la situation ?

R : Actuellement, la situation se stabilise. Au quotidien, nous arrivons à contrôler les intrusions dans le noyau dur (orpailleurs et agriculteurs) en collaboration étroite avec la Brigade mixte de Conservation et les communautés.

Q : Souhaiteriez-vous apporter des précisions relatives à ce financement ?

R : Bien que la FAPBM guide tout au long du processus, je conseille aux aires protégées qui souhaitent postuler pour ce genre de financement de disposer d'un responsable financier dédié au site et disponible sur terrain.



BENEFICIEZ DE NOS FINANCEMENTS PONCTUELS

Pour en savoir plus, contactez-nous

FONDS D'APPUI AU RENFORCEMENT DE CAPACITES DES NOUVELLES AIRES PROTÉGÉES (FAR-NAP)

QUOI? Recherches, études, acquisition de nouvelles technologies (SMART, télédétection et SIG, suivi aérien, GLAD, ...), etc. nécessaires suite à un changement de contexte

QUI? Aire protégée avec un statut définitif

FONDS D'INTERVENTION SPECIALE (FIS)

QUOI? Activités imprévues mais nécessaires pour remédier à des menaces ponctuelles, imprévisibles et urgentes mettant en péril la viabilité ou l'intégrité écologique de l'aire protégée

QUI? Aire protégée avec un statut définitif

GOUVERNANCE

La Due Diligence, passage obligatoire pour les nouvelles aires protégées à financer



Grâce aux récentes contributions au capital de l'Agence Française du Développement (AFD) et de Conservation International, la FAPBM pourra augmenter le nombre d'aires protégées bénéficiant des subventions annuelles. A partir de 2022 et 2023, de nouveaux sites s'ajouteront aux 30 aires protégées présentement financées. Les collaborateurs de la FAPBM mènent donc actuellement des missions de Due Diligence sur les sites préalablement identifiés.

La Due Diligence est une étape préalable à l'octroi de financement. Elle répond aux exigences de bonne gouvernance auxquelles la Fondation souhaite répondre.

Elle a pour objectif d'évaluer les risques qui sont liés au financement d'un gestionnaire d'une aire protégée donnée. De multiples points sont à valider dans ce cadre et diffèrent selon le type de financement.

S'il s'agit d'une subvention annuelle récurrente, la planification technique, la gestion financière, l'audit, la sauvegarde environnementale et sociale, et le suivi-évaluation seront étudiés en profondeur. A la suite d'une étude des documents de travail de l'aire protégée, fournis par le gestionnaire, l'équipe technique de la Fondation effectue une mission sur terrain. L'objectif de celle-ci est de s'entretenir avec les responsables, recouper les informations fournies dans les documents, et vérifier l'existence de la structure de gestion et les ressources dont elle dispose. Un rapport à destination du gestionnaire est ensuite émis, qui détaille les recommandations. Tout ceci donne au gestionnaire la possibilité de réaliser les ajustements nécessaires avant le démarrage des financements.

S'il s'agit d'un financement ponctuel (Fonds d'Intervention Spéciale (FIS) ou Fonds d'Appui au Renforcement des NAP (FAR-NAP)), la gestion financière, l'audit, et la sauvegarde environnementale et sociale seront particulièrement évalués. Aucune descente sur terrain n'est effectuée dans ce cadre. Un rapport est par contre rédigé et envoyé au gestionnaire pour les ajustements éventuels.

Coordination des actions de la FAPBM avec les priorités pays, énoncées par le MEDD



©MEDD

La FAPBM a participé à un atelier de consultation en vue de l'élaboration du document cadre et du plan d'action décennal du Secteur Environnement et Développement Durable (PSEDD). Ce document, qui servira de feuille de route pour le secteur Environnement et Développement Durable, a été présenté une première fois le 17 juin 2021. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a donc tenu à réunir les parties prenantes afin de s'assurer de la synergie et de la complémentarité des interventions à différents niveaux.

Le Plan stratégique 2022-2026 de la Fondation étant actuellement en phase élaboration, cette présentation sur les axes stratégiques de la Vision 2030 du MEDD alimentera les réflexions en cours. La Vision 2030 est dotée de 5 objectifs prioritaires basés essentiellement sur la gestion durable des ressources naturelles (notamment le sol, la faune et la flore) par le biais d'une part, de la restauration des paysages et des forêts qui serait intimement liée aux mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et d'autre part, de la valorisation des ressources dans le domaine de l'Economie verte et l'Economie bleue. Les aires protégées jouent un rôle primordial dans l'atteinte de cette Vision.

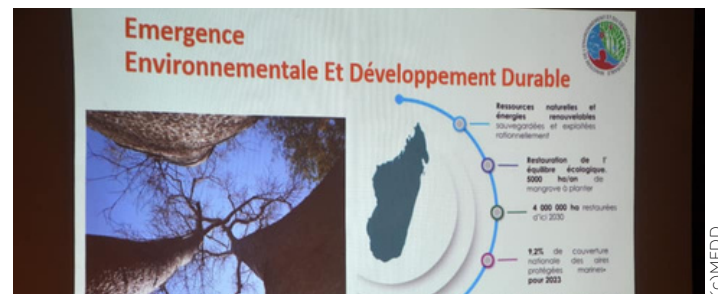
Un outil de gestion de feux mis en place par le MEDD

En 2020, le nombre de points de feux sur l'ensemble du territoire de Madagascar a augmenté de plus de 183 % par rapport à 2019. Bien que les aires protégées financées par la FAPBM n'aient pas été épargnées, moins de 20 % d'entre de ces feux ont touché leurs noyaux durs. Les aires protégées du réseau MNP ont été plus touchées que les NAP. Les feux restent donc une des principales menaces des aires protégées.

Le MEDD, en partenariat avec la GIZ, vient de lancer un géoportail de suivi des feux. Ce portail a été présenté aux parties prenantes le 23 juillet 2021. La FAPBM y a été représentée par Mme Bodonirina Nathalie, chargée d'études.

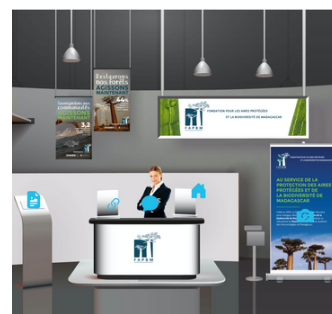
Cet outil intègre des systèmes de prévision et d'alertes précoces, des systèmes de suivi des feux actifs et des systèmes de surveillance des surfaces brûlées mensuelles et annuelles à l'échelle nationale, avec des informations à différents niveaux (national, régional et communal). L'objectif est que chaque partie prenante, en particulier au niveau local, est informée de ce qui se passe en cas de feu, de savoir ce qu'elle peut faire et comment elle doit réagir, et de disposer des moyens nécessaires pour faire face à la situation.

Le lancement de portail entre dans le cadre de la finalisation de la stratégie nationale de gestion des feux. Celle-ci s'articulent autour de 4 axes principaux: le dispositif institutionnel pour une bonne gouvernance, le partage et la diffusion des outils pour la gouvernance locale, le suivi du respect des planifications territoriales et la dotation de moyens adaptés et suffisants pour la lutte active. Un point particulier sur la nécessité des répressions en cas de feu dans les AP a été soulevé, étant un des principes d'accompagnement de la stratégie nationale.



©MEDD

La FAPBM au Salon RSE&IDD



La FAPBM a soutenu la tenue à la 6e édition du Salon de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et des Initiatives pour le Développement Durable (IDD), qui s'est déroulée exclusivement en ligne les 15 et 16 juillet 2021.

La thématique « Partenariats pour le développement durable : Focus changement climatique et investissements communautaires stratégiques » choisie cette année, s'est déclinée en plusieurs sessions de webinar qui ont mis en avant les initiatives locales du secteur privé en terme de RSE.

Pour contribuer au financement de la conservation, la FAPBM propose spécifiquement aux entreprises le fonds offset. Ce mécanisme permet de compenser les impacts négatifs résiduels de leurs projets après que des mesures d'évitement et de réduction aient été prises. Une première expérience avec QMM Rio Tinto a été implémentée et permet de financer l'aire protégée d'Agalazaha. Visitez notre stand [ici](#).